

MM. Chapais et Crépeau, avaient repoussé cette réforme.

Nous n'en connaissons rien, mais nous croyons que MM. Chapais et Crépeau n'auraient pas osé agir ainsi, s'ils devaient les positions qu'ils occupent aux votes librement exprimés des contribuables de cette province.

L'instruction élémentaire ne reçoit pas dans cette province l'encouragement généreux auquel elle a droit.

Depuis 1867 les octrois législatifs qui lui sont votés n'ont guère augmenté.

Cependant le nombre des écoles a doublé, sinon triplé. Cette question de statistique pure est facile à résoudre d'ailleurs.

Il en est résulté que les corporations scolaires, recevant moins du gouvernement, ont été forcées de prélever plus sur les biens imposables. D'autre part, pour éviter l'augmentation des charges, on a, dans bien des cas, fait la chasse aux instituteurs au rabais.

Et quelque soient nos patriotiques vantardises, force nous est de confesser dans l'intimité que l'instruction primaire n'a fait aucun progrès depuis vingt ans dans cette province.

Nous pourrions aller plus loin peut-être !

Ces tristes conséquences sont dues à deux causes.

Nous venons d'indiquer la première, à laquelle on pourra facilement remédier, en remettant aux fonds destinés au soutien des écoles communes une partie des sommes énormes votées pour des fins d'éducation supérieure, à des institutions qui, si elles sont nées viables, doivent avoir acquis assez de force pour marcher seules après un quart de siècle de subventions généreuses.

Mais la seconde cause, celle qui frappe le plus immédiatement le pauvre, c'est l'immense diversité dans les livres d'enseignement.

Chaque institutrice a un goût et une méthode différents. Telle grammaire enseignée avec succès dans l'école numéro un, ne vaut absolument rien dans l'école numéro deux.

Avec les institutrices, changent les goûts, les méthodes et les livres d'enseignement.

Un pauvre père de famille doit tous les ans, tous les deux ans au plus, changer toute la série des livres de classe de ses trois, quatre, cinq ou six enfants qui suivent l'école voisine.

Il aimerait à passer au second de ses enfants l'A, B, C encore tout neuf où l'ainé a appris à lire.

La nouvelle institutrice s'y oppose formellement. Il lui faut aller chez le marchand pour s'en procurer un autre.

Il en est de même de tous les autres livres. C'est encore bien pis dans les villes : en changeant de quartier, l'ouvrier doit acheter de nouveaux livres de classe pour ses enfants.

Dans certaines écoles, vous verrez les enfants littéralement chargés de livres de toutes sortes et de toutes grandeurs.

Ce sont généralement les moins capables : mais la faute n'en est pas aux parents qui ont quelquefois dépensé des sommes relativement considérables pour leur faire faire des progrès plus rapides.

Les marchands de campagne n'achètent qu'en tremblant l'assortiment de livres de classe qu'il leur faut. Ils savent que dans six mois, un an au plus, s'il leur en

reste sur leurs tablettes, ils ne pourront les écouler. La mode en sera passée.

Et dans le calcul de leurs bénéfices à réaliser, ils font entrer ces risques presque certains de perte.

Ce sont encore les contribuables qui paient les pots cassés.

Et ce sont ceux qui ont le plus à cœur de procurer à leurs enfants une solide instruction élémentaire qui souffrent le plus de ce déplorable système.

La diversité dans l'enseignement est un malheur.

Il est de fait que dans nos écoles primaires, un élève ne sait pas le catéchisme, l'histoire ni la grammaire, s'il ne peut réciter *verbatim*, mot à mot, les phrases mêmes de son livre.

Et quand un élève change de livre tous les ans, tout est à recommencer pour lui.

Il ne sait rien au bout du compte.

Combien d'élèves de nos écoles primaires, après cinq années de fréquentation de classes, sont capables de faire un reçu ordinaire ou un simple billet promissoire ?

Combien, d'ailleurs, d'institutrices qui ne le pourraient point ?

Nous regrettons vraiment que les débats de ces comités ne soient pas publics. Nous serions heureux de connaître les raisons d'intérêt public qui militent en faveur d'un système que le bon sens réprouve et que les contribuables exècrent.

Il n'existe peut-être qu'un pays au monde où les questions les plus vitales soient débattues à huis-clos ; où le corps agissant soit irresponsable à l'électorat qui fournit les deniers qu'il distribue.

Ces temps passeront.

Le peuple qui paie de bien lourdes charges, dont on a augmenté les impôts et les redevances, demandera la raison de ces lourdeurs inutiles, de ces dispendieux caprices.

Mieux vaut donner à qui sollicite humblement, que de céder à qui prend par force et violence !

On annonce que cette question d'uniformité des livres d'écoles va être introduite à la Législature à la prochaine session.

Nous l'espérons sans y croire beaucoup.

Mais ne vaudrait-il pas mieux prendre le mal à la racine et supprimer le Conseil de l'Instruction Publique pour le remplacer par un ministre responsable ?

Il ne serait pas nécessaire de créer un nouveau ministère ; il y en a tant qui n'ont rien à faire.

MAGISTER.

La chose peut paraître incroyable, mais nous en attestons la véracité. Nous avons vu très cher frère se lever dans un char la semaine dernière et céder sa place à une dame. Nous sommes bien forcé d'avouer que les mœurs changent. Nos félicitations les plus sincères au très cher frère, tout en l'engageant à faire comme le nègre historique : à continuer.